



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

AR PREFECTURE

006-210601233-20190711-13-DE

Recu le 18/07/2019



Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE

PROJET D'ETABLISSEMENT

**ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
COLLECTIF / FAMILIAL**

« LES PETITS GABY »

91 allée Simone Veil
06700 Saint-Laurent-du-Var

ADOPTE

PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 JUILLET 2019

1-Présentation de la structure ou du service

1.1- Identification du gestionnaire et de la structure

NOM DU GESTIONNAIRE MAIRIE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

• **ADRESSE :** 222 Esplanade du Levant
06700 Saint-Laurent-du-Var

• **TELEPHONE :** 04 92 12 42 42

• **ADRESSE MAIL :** la collectivité peut être contactée via le formulaire de saisine présent sur le site internet: <https://www.saintlaurentduvar.fr>

NOM DE LA STRUCTURE : « Les Petits Gaby »

• **ADRESSE :** 91 allée Simone Veil
06700 Saint-Laurent-du-Var

• **TELEPHONE :** 04 93 14 02 14

• **ADRESSE MAIL :** creche.petitsgaby@saintlaurentduvar.fr

1.2- Nature de l'accueil

- Accueil collectif - Multi accueil
- Accueil collectif et parental (participation des parents à l'encadrement des enfants)
- Accueil familial (service d'accueil familial, crèche familiale)
- Accueil collectif et familial
- Autres :.....

1.3- Autorisations

- Date de l'autorisation d'ouverture au public pris par le maire de la commune d'implantation:

- Date et capacité de l'avis ou autorisation de création et de fonctionnement donné par le Président du Conseil départemental :

- Date :

- Capacité : 65 (20 en collectif + 45 en familial)

- Age des enfants accueillis : de 10 semaines à 6 ans

2-Projet éducatif

2.1- Les valeurs portées par l'équipe de la structure pour garantir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité.

L'éducation des enfants est plus que jamais devenue un enjeu majeur du développement social, économique et culturel de notre société en pleine mutation. Il est essentiel pour la commune de Saint-Laurent-du-Var d'offrir aux enfants un accueil de qualité permettant ainsi aux familles de concilier vie professionnelle et familiale en toute sérénité.

C'est pourquoi la politique Petite Enfance de la Commune de Saint-Laurent-du-Var se fonde sur une conviction forte : le nombre de place en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est tout aussi important que la qualité de l'accueil et la qualification du personnel. Dès le plus jeune âge, les enfants sont en effet déjà des citoyens à part entière à qui l'on peut apprendre à vivre ensemble.

Le projet éducatif de la commune de Saint-Laurent-du-Var est marqué par le souhait de contribuer à l'épanouissement de chacun dans le respect de soi-même et des autres.

Le projet éducatif de la commune s'articule ainsi autour de quatre axes et de plusieurs grandes valeurs.

- POUR LES FAMILLES :

Etablir une communication et une relation de qualité, dès l'accueil, afin de renseigner, d'échanger, d'accompagner les réels besoins des familles, au plus près de leur rythme. Ainsi des équipes pluridisciplinaires proposent des actions de soutien adaptées à leurs demandes. Des espaces d'accueil, d'écoute tels que le Relais Petite Enfance, les EAJE, le Pôle Handicap, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents et des Ateliers-Parents, leurs sont dédiés.

- POUR LES ENFANTS :

Garantir que les lieux d'accueil soient une source de plaisir car il est vecteur de l'épanouissement pour l'enfant (éducatif, physique, psychoaffectif).

Faire confiance à l'enfant en le laissant libre de se mouvoir, de découvrir, d'expérimenter, en respectant ses besoins et en l'accompagnant dans son développement.

- POUR LES PROFESSIONNEL(LE)S :

L'équipe bénéficie de formations régulières tout au long de sa carrière. Le savoir-faire, le savoir-être sont valorisés à travers la reconnaissance des qualités et des compétences. La communication bienveillante permet de développer la transversalité en équipe de façon élargie, clarifie les missions et rôles de chacun pour tendre vers le bien-être au travail.

- POUR LES PARTENAIRES :

Favoriser les liens, travailler en réseau, partager des valeurs communes, afin de mettre en place de nouveaux projets et/ou de maintenir ceux existant.

3-Projet social

3.1-Les caractéristiques de l'environnement

3.1.1- Implantation de la structure

La ville de Saint-Laurent-du-Var est une commune balnéaire d'environ 29 000 habitants située à proximité de la ville de Nice dans les Alpes-Maritimes.

La commune de Saint-Laurent-du-Var a mené au cours de ces dernières années une politique axée sur le développement des services de proximité pour le bien-être des familles. Saint-Laurent-du-Var est une ville qui a su, malgré la proximité de la ville de Nice, préserver sa qualité de vie, son environnement et son identité. Son dynamisme et la qualité de services rendus à la population en direction de l'enfance et de la jeunesse sont reconnus.

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (accueils collectifs, service d'accueil familial), le Relais Petite Enfance, le Pôle Handicap, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents composent le service municipal Pôle intermédiaire Petite Enfance qui fait partie du Pôle Qualité des Services aux Habitants et aux Familles de la commune de Saint-Laurent-du-Var. Près de 100 agents œuvrent au quotidien pour le bien-être, la sécurité, l'épanouissement, le bon développement physique et affectif des enfants; selon le rythme propre à chacun et dans le respect de la vie en collectivité.

179 Assistantes maternelles privées, trois micro-crèches privées et un jardin d'enfants associatif financé par la Collectivité Territoriale viennent compléter l'offre d'accueil sur le territoire Laurentin.

La commune compte également :

- 9 écoles maternelles
- 10 écoles primaires
- 2 collèges
- 7 équipements sportifs (gymnases, dojo, piscine, terrains de sport, parc des sports)
- 20 équipements culturels (BCD, animathèques, bibliothèque associative, conservatoire de musique et d'art dramatique, théâtre, espace Grapelli)
- 39 associations sportives et culturelles
- 7 services de santé (Planning familial, clinique Arnault Tzanck, professions libérales, maisons de retraite et foyer des anciens du CCAS)
- des services médico-sociaux (CCAS, PMI, MSD)
- des services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans (Mission locale, Centre social, point d'écoute jeune, ADEL)

3.1.2- Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population

La Commune compte :

- 1905 enfants de moins de 6 ans
- 1300 enfants de moins de 4 ans.

Le taux d'activité des parents d'enfants de moins de 6 ans est de 72 %, taux supérieur à la moyenne Départementale qui est de 64,2%.

3.2- Intégration de la structure dans son environnement

La mise en place d'une politique jeunesse est une priorité pour la commune de Saint-Laurent-du-Var qui a construit un projet global sur l'ensemble du territoire. Cette politique volontariste est menée avec cohérence en prenant en compte la diversité de son territoire, la volonté d'offrir une qualité de service remarquable tout en garantissant l'égalité d'accès. L'objectif de la commune est de faciliter la vie des familles tout en contribuant à l'épanouissement de l'enfant. La conciliation de la vie professionnelle et familiale est une priorité.

Afin de suivre au plus près les besoins des familles, la Commune de Saint-Laurent-du-Var a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, une Convention Territoriale Globale, qui au travers d'un diagnostic partagé du territoire, maintient, actualise ou développe ses actions.

Ainsi la politique jeunesse de la commune s'articule autour de plusieurs axes :

- l'accueil de la petite enfance à travers le Contrat Enfance-Jeunesse,
- l'animation péri-scolaire et extra-scolaire à travers le Contrat Enfance-Jeunesse,
- 19 écoles maternelles et primaires accueillant environ 2700 enfants reçus dans des bâtiments communaux conçus et entretenus pour le meilleur confort des élèves et des enseignants et une restauration de grande qualité,
- une offre sportive et culturelle dynamique, diversifiée et accessible à tous,
- une politique sociale active permettant de maintenir le lien social et combattre les inégalités,
- une politique d'animations permettant au plus grand nombre de profiter d'un large éventail d'activités,
- un secteur associatif très riche.

3.3- Modalités d'accès aux enfants des familles connaissant des difficultés

En application des dispositions du sixième alinéa et de l'article L214-2 et de l'article L.214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles et des alinéas 1 et 2 de l'article L2324-1 du Code de la Santé Publique la commune de Saint-Laurent-du-Var a mis en place des actions en faveur de l'intégration sociale et professionnelle permettant ainsi aux enfants bénéficiaires de certaines prestations sociales de bénéficier d'un mode d'accueil. La commune accompagne ainsi les parcours d'insertion sociale et professionnelle afin de faciliter une reprise d'emploi, la création d'une activité ou la participation aux actions d'accompagnement qui leur sont proposées.

Les accueils occasionnels et d'urgence sont possibles dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Commune.

Un accueil est occasionnel lorsque les besoins sont ponctuels et non réguliers. L'enfant est connu de l'établissement (il y est inscrit et l'a déjà fréquenté) et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

AR PREFECTURE

006-2106 01233-20190711-13-DE
Reçu le 16/07/2019

L'accueil d'urgence permet de répondre à un événement qui n'aurait pas pu être anticipé par les responsables légaux de l'enfant, lorsque l'enfant n'est pas déjà inscrit dans un des Etablissements d'Accueil de Jeunes enfants. Il est soumis à l'accord du comité d'urgence qui évalue le caractère urgent de la situation. L'accueil est temporaire et limité à 2 semaines renouvelables une fois.

4- Compétences professionnelles mobilisées

4.1- L'organisation du personnel

4.1.1- Descriptif de l'équipe

Fonction	Qualification	Durée de travail hebdomadaire sur la structure (en ETP) ¹
Direction	1 Infirmière-Puéricultrice	1 ETP
Adjoint	1 EJE adjointe	1 ETP
Personnel encadrant	1 EJE	1 ETP
	3 Auxiliaires de puériculture	3 ETP
	2 agents CAP Petite Enfance	2 ETP
	15 Assistantes maternelles	15 ETP
Autres	1 agent technique	1 ETP

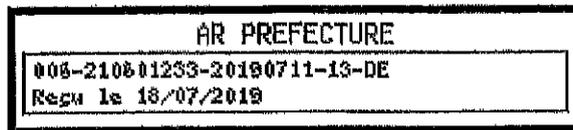
Les équipes pluridisciplinaires sont mobilisées au quotidien dans les établissements d'accueil de la petite enfance pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants.

✦ Le Directeur (trice) d'Etablissement

Ses principales missions sont :

- Assurer l'application du présent règlement de fonctionnement
 - Assurer le bon fonctionnement de l'établissement
 - Assurer l'hygiène et la sécurité au sein de la structure en respectant les réglementations en vigueur (veille sanitaire, organisation et contrôle des soins, organisation du nettoyage des locaux et contrôle, prévention des maladies, formation de l'équipe au niveau de l'éducation sanitaire et sociale..).
 - Garantir la qualité de l'accueil des enfants en lien avec leurs familles (participation à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement..).
- Elle organise l'accueil des enfants en situation de handicaps en partenariat avec l'équipe soignante de l'enfant, le médecin attaché aux Etablissements d'Accueil du

¹ La valeur équivalent temps plein (ETP) est déterminée en fonction du statut ou de la convention collective applicable au salarié.



Jeune Enfant, la famille et la référente du Pôle Handicap avec la mise en place d'un Projet d'Accueil Individuel et spécifique.

- Garantir la bonne gestion administrative et financière de la structure
- Animer et coordonner les équipes autour du projet d'établissement (gestion des ressources humaines en lien avec le Pôle intermédiaire Petite Enfance et le Pôle Ressources Humaines, définition des besoins de la structure et des compétences associées, élaboration des fiches de poste, évaluation de la qualité du travail des agents, organisation de l'intégration et de la formation des nouveaux agents et du remplacement des personnels absents tout en respectant la législation en vigueur).
- Favoriser les relations avec les différents partenaires institutionnels : directeur/directrice du Pôle intermédiaire Petite Enfance, services municipaux partenaires (service des sports, cadre de vie, animation), Conseil Départemental des Alpes-Maritimes avec le service de la Protection Maternelle Infantile, Maison des Solidarités Départementales, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, écoles maternelles, Service d'Education Spéciale et Soins à Domicile... .
- Organiser l'accueil et la prise en charge des différents stagiaires (élèves infirmiers, élèves puéricultrices ou -auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, élèves en formation de psycho-analyste en thérapies brèves ou en psycho-analyste clinicien, travailleurs sociaux, CAP Accompagnement Educatif petite enfance, élèves des classes de 3ème et de seconde.....).

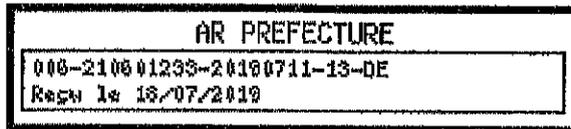
Lorsque le Directeur/Directrice de l'établissement est titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur/éducatrice de jeunes enfants, il doit lui être adjoint la collaboration d'un(e) infirmier(e) ou d'une puéricultrice diplômée d'Etat à raison de 4 heures par semaine par tranche complète de 10 enfants accueillis pour assurer la veille sanitaire, l'organisation et le contrôle des soins, la prévention des maladies et la formation de l'équipe au niveau de l'éducation sanitaire et sociale.

† Le Directeur (trice) Adjoint(e)

Dans l'ensemble des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, le directeur/directrice est assisté(e) par un adjoint/e qui le seconde et le remplace lors de ses absences. Ses horaires sont déterminés, en accord avec le directeur/directrice, de façon à ce que l'un/e ou l'autre soit présent/e lors de son absence.

En cas d'absence simultanée, une continuité de la fonction de direction a été mise en place dans chaque établissement selon l'article R 2324-30 du Code de la santé publique qui précise que « les établissements et services d'accueil élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service, et notamment :

- les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction ».



La collectivité de Saint-Laurent-du-Var, gestionnaire de plusieurs Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant se doit de prendre les dispositions nécessaires pour que la continuité de la fonction de direction soit assurée en permanence dans chaque établissement.

Assurer la continuité de la fonction de direction signifie :

- organiser la délégation des responsabilités pendant l'absence du directeur/directrice de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, la prise de décisions,
- définir les procédures à mettre en œuvre en fonction de situations définies à l'avance.

La personne chargée de la continuité de direction désignée à ce moment-là doit être un(e) professionnel(le) diplômé(e) et ayant le plus d'ancienneté dans la structure. Elle est garante de la prise en charge des responsabilités du Chef d'Etablissement. Il s'agit notamment de l'accueil et de l'encadrement des enfants dans le respect des normes réglementaires, de l'encadrement et de la gestion de l'équipe, de la surveillance sanitaire des enfants, de l'accueil des familles, de la gestion administrative de l'équipement. Elle s'appuie sur les différents protocoles, le projet éducatif de l'établissement, le présent règlement de fonctionnement.

† Les Educateurs (trices) de Jeunes Enfants Diplômé(e)s d'Etat

Leurs missions sont :

- participer au bon fonctionnement de la structure, contribuer à l'élaboration du projet éducatif et pédagogique, encadrer le personnel sur le plan pédagogique, accueillir et encadrer les élèves des écoles professionnelles, développer le savoir-être et le savoir-faire des personnels auprès des enfants, veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être des enfants, impulser la mise en place d'activités pédagogiques, participer aux ateliers pédagogiques, accompagner les responsables légaux dans la co-éducation de leurs enfants en fonction des situations et des questionnements, repérer les enfants en difficulté.

† Les Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat

Ses missions sont :

- veiller à la santé des enfants, se charger de leur suivi médical et vaccinal, se charger de la mise en place du Protocole d'Accueil Individualisé, veiller à l'application des règles d'hygiène, impulser la mise en place d'activités pédagogiques, participer aux animations et aux ateliers pédagogiques, accompagner les responsables légaux, repérer les enfants en difficulté.

† Les Auxiliaires de Puériculture

Leurs missions sont :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, observer, évaluer les besoins de l'enfant, transmettre aux responsables légaux les informations liées à leur enfant, aider au développement et à son autonomie, animer les ateliers pédagogiques pour son éveil et bien être, aménager l'espace de l'enfant, mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité dans l'environnement de l'enfant.

† Les agents aidant à l'encadrement des enfants (titulaires d'un CAP Petite Enfance ou CAP d'Accompagnement Educatif Petite Enfance)

Ses missions sont :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, transmettre aux responsables légaux les informations liées à leur enfant, aider à l'encadrement des enfants, répondre aux besoins quotidiens de celui-ci, aider à son développement et à son autonomie, participer à l'éveil des enfants, entretenir et nettoyer les locaux et le matériel, entretenir le linge, participer à la définition, à la rédaction et à l'application des protocoles d'hygiène et de désinfection, participer au suivi des commandes des produits d'entretien.

† Les Agents d'entretien

Ses missions sont :

- prendre en charge le suivi des commandes des produits d'entretien, évaluer les besoins, réceptionner les marchandises, entretenir le matériel et les locaux en application des normes HACCP, gérer le stock de linge, aider à la préparation des collations et goûters et aider dans les services en cas de besoins

† Cuisinier/cuisinière

Ses missions sont :

- superviser et assurer la préparation des repas quotidiens, rechercher la manière d'améliorer la qualité de la prestation, garantir la répartition équitable des repas, appliquer les règles d'hygiène et la méthode HACCP, et aider dans les services en cas de besoins.

† Lingère

Ses missions sont :

- confectionner le linge, l'entretenir, veiller au bon fonctionnement des machines, gérer les stocks et aider dans les services en cas de besoin.

† Les Assistant(e)s Maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s sont agré(e)s par le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Ils/elles suivent une formation obligatoire de 120 heures dans les deux années qui suivent l'obtention de leur agrément, ainsi qu'une formation aux gestes de premiers secours (PSC1). Les assistant(e)s maternel(le)s de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant familial sont recruté(e)s et rémunéré(e)s par la commune de Saint-Laurent-du-Var. A leur domicile, les assistant(e)s maternel(le)s mettent tout en œuvre pour assurer quotidiennement la sécurité, le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant accueilli. Ils/elles assurent l'organisation de jeux et activités sous leur surveillance ainsi que des sorties régulières.

L'assistant(e) maternel(le) ne doit jamais laisser seuls les enfants dont il/elle a la responsabilité, ni les confier à d'autres personnes, même provisoirement; sauf à un(e) autre assistant(e) maternel(le) du Service d'Accueil Familial ou à un agent de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant auquel il-elle est attaché(e) et après en avoir informé le/la directeur(trice) de l'établissement.

4.1.2 Modalités de coordination interne et externe

Des réunions de personnels au sein de l'établissement sont régulièrement organisées
Des réunions de coordination avec toutes les équipes de direction relevant du Pôle Intermédiaire Petite Enfance ont lieu tous les mois.

Des réunions de tous les responsables de service, chargés de mission, ont lieu au sein du Pôle Qualité des Services aux Habitants et aux Familles.

Des réunions de projets inter-services peuvent également avoir lieu.

4.1.3- Organisation des temps de professionnalisation

- Un plan de formations, élaboré sur 3 ans, tient compte des projets et besoins du service mais également des demandes individuelles des agents.
- Des analyses de pratiques, animées par des psychologues ont lieu tous les 2 mois environ.
- Les agents s'engageant dans une Validation des Acquis de l'Expérience sont accompagnés dans leurs démarches.

4.1.4- Intégration et suivi des stagiaires

Des étudiants peuvent être accueillis dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant pour y accomplir des stages. Pendant le stage, les étudiants restent sous la responsabilité et à la charge de leur centre de formation selon les modalités définies dans les conventions de stage. Les stagiaires sont placés sous l'autorité du directeur/directrice. Ils doivent s'intégrer au fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant. Les stagiaires ne sont pas comptés dans l'effectif assurant l'encadrement des enfants.

4.2- Le recours à des intervenants extérieurs

Un médecin est attaché aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Il intervient par vacation selon les besoins.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie. Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence, assure des actions d'éducation et de promotion à la santé. Il assure également que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement selon l'article R2324-39 du Code de la Santé Publique. Il intervient dans la prise en charge des enfants en situation de handicap et assure leurs suivis en lien avec l'équipe du Pôle Handicap et les familles

Un(e) psychologue

Il/elle intervient auprès des équipes pour des analyses de pratiques, environ 2h tous les 2 mois. Ses missions sont :

- Accompagner les équipes face à des questionnements rencontrés dans la prise en charge d'un enfant, dans l'accompagnement d'une famille ou dans le travail d'équipe,

- Aider les professionnels à analyser certaines situations conflictuelles ou non qui leur pose question,
- Contribuer à la professionnalisation des équipes.
- Aider les professionnels en leur apportant des outils de réflexion et de communication, et des pistes de travail.

Un(e) psychologue de L'ARPAS

Il/elle intervient pour animer le « Café des parents ». Ce temps convivial, inscrit dans les actions parentalité, permet aux familles d'échanger avec le/la psychologue sur les sujets qui les préoccupent. Ces rencontres ont lieu environ une fois par trimestre.

D'autres intervenants extérieurs peuvent intervenir au sein des établissements (association, autres agents municipaux, bénévoles...) selon les projets de la structure

5- Définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service

Les responsables légaux sont nos partenaires privilégiés.

La qualité d'accueil de l'enfant est au centre des préoccupations de toutes les équipes ainsi que le soutien à la parentalité. En effet c'est dans la co-éducation que les responsables légaux et l'équipe des structures d'accueil s'inscrivent. La relation de confiance qui s'instaure entre les responsables légaux et les membres de l'équipe est la clef d'un accueil réussi pour l'enfant. De la même façon que toutes les compétences des différents membres de l'équipe sont recherchées, celles des responsables légaux sont aussi prises en compte.

Les moyens mis en place pour accueillir les responsables légaux sont :

- réunion de pré- rentrée ;
- organisation de réunions (trimestrielles ou à thème) : temps d'échanges entre les responsables légaux et entre responsables légaux et professionnel(le)s (Informations partagées, orientation).
- cahier de transmission où les professionnel(le)s notent les informations communiquées par les parents et les observations faites sur la structure en respectant le secret professionnel et la discrétion professionnelle ;
- affichage de toutes les informations pour les responsables légaux (panneau à l'entrée de la structure d'accueil) ;
- proposition aux responsables légaux de participer à certaines sorties ou événements festifs, selon les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- mise en place de cafés, goûters, avec la présence de tous(tes) les professionnel(le)s de la structure pour permettre à chacun d'avoir des échanges privilégiés avec la ou les professionnel(le)s de son choix.

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant mettent en place des actions de soutien à la parentalité afin :

- de permettre aux familles de verbaliser les difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants ;
- de travailler en partenariat et concertation avec les services de Protection Maternelle Infantile et d'aide à l'enfance ;
- d'observer le comportement de l'enfant et les interactions au sein du groupe ;
- de mettre en place un protocole individualisé pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap.

6- Projet pédagogique

L'EAJE « Les Petits Gaby » s'inscrit dans le complexe scolaire Gabriel Ferrer. La mutualisation de l'espace de motricité, de la bibliothèque centre documentaire (BCD), et du service de restauration favorisent les échanges et le lien social.

La pédagogie est la manière de poser un acte pour atteindre un objectif. Le projet pédagogique est un travail de réflexion analytique, en équipe, sur les pratiques professionnelles. Il s'articule autour de l'attitude de l'adulte et des moyens mobilisés pour répondre, de façon concrète, aux besoins de l'enfant et dans l'intérêt de celui-ci.

L'équipe est garante du respect du projet, de l'évaluation, de l'ajustement pour le faire évoluer.

6.1 - Présentation

« Les Petits Gaby » est un établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui regroupe un service d'accueil familial et un établissement d'accueil collectif.

6.1.1 - Définition du service d'accueil Familial (SAF)

Selon le code de la Santé Publique, article R2324-17 (modifié par le Décret 2010.613 du 7 juin 2010, article R2324.17) : Le Service d'Accueil Familial (SAF) regroupe des assistant-tes maternel-les agréés-es par le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et recrutés-es par la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Des visites au domicile des assistant-tes maternel-les sont effectuées par la directrice Puéricultrice et l'Educatrice de Jeune Enfant.

Pourquoi choisir ce mode d'accueil ?

- Pour l'enfant

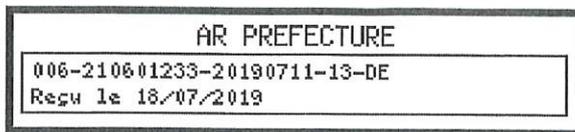
C'est une alternative qui allie de l'accueil individualisé et collectif. L'enfant accueilli chez l'assistant-te maternel-le a un rythme de vie familial, adapté à ses besoins. Les enfants participent à la vie en collectivité au sein de l'EAJE, à raison d'une à deux matinées par semaine voire une à deux journées et partagent des temps de jeux, des ateliers, des activités d'éveil, de repas, de repos.

- Pour les parents

L'agrément délivré par le Conseil Départemental garantit des conditions d'accueils de qualité en termes de sécurité et d'éveil de l'enfant.

L'assistant-te maternel-le est encadré-e par une équipe pluridisciplinaire

L'amplitude horaire d'accueil, de 7h00 à 19h30, offre aux familles une certaine souplesse.



Les assistants-tes maternels-les et les enfants dont il/elles ont la responsabilité pendant les temps d'immersions investissent le même espace que les agents de la collectivité en étant mobile dans l'EAJE.

L'assistant-te maternel-le ne laisse jamais les enfants seuls, ni les confie à d'autre personne, même provisoirement, sauf à un-une assistant-te maternel-le de l'accueil familial ayant un agrément vacant.

6.1.2 - L'EAJE est une organisation collective,

La directrice Infirmière Puéricultrice de l'EAJE, est garante de la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille. Elle assure la responsabilité de l'organisation de l'établissement et le suivi médical (vaccinations, Protocole d'Accueil Individualisé signé par le docteur référent de la collectivité...) de l'enfant.



Des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des agents titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE), accompagnent les enfants dans leur développement global

- Pour l'enfant

Les espaces de vie sont pensés et conçus pour l'enfant. Il est accueilli dans l'un des deux services selon son âge. L'aménagement de l'espace favorise le champ des possibles afin de contribuer au développement et à l'épanouissement de chaque enfant.

Une ambiance sereine, aux couleurs apaisantes, aux jeux à disposition donnent envie d'aller toucher, manipuler ou se reposer au rythme de chacun.

Chaque équipe référente est un repère pour l'enfant et garante de sa sécurité affective.

- Pour les parents

La pédagogie des professionnels-les de la petite enfance les incitent à se placer du point de vue de l'enfant d'après les connaissances scientifiques actuelles au profit de celui-ci.

Les observations, les regards croisés des équipes permettent l'accompagnement ajusté de l'enfant.

-La possibilité, au quotidien, d'être écoutés et accompagnés dans la co-parentalité par une équipe de professionnels-les

-Leur intégration et leur participation active en tant que partenaire, à la vie de l'établissement au travers de différents événements ponctués sur l'année

6.2 - Accueillir, Communiquer, Transmettre

Les Accueils

Après la pré-inscription qui s'établit en Mairie de Saint-Laurent-du-Var, auprès du Relais d'Accueil Petite Enfance, et de la décision de la commission d'admission, a lieu la première rencontre au sein de l'Etablissement

6.2.1 - Réunion de présentation

Le règlement de fonctionnement est présenté, fin juin, lors d'une réunion. Ce temps d'échanges et de dialogue a pour objectif de permettre de tisser les premiers liens qui se doivent d'être rassurants

Cette première réunion a pour objectif de :

- permettre une rencontre entre les parents, assistants-maternelles-les, équipe référente de l'accueil collectif et présentation de l'établissement.
- communiquer les valeurs éducatives de l'accueil familial et collectif
- permettre aux parents de poser des questions relatives à l'accueil de leur enfant, en échangeant avec les professionnels-les et les familles ayant déjà fréquentées l'établissement.
- apporter soutien et compréhension par des personnes partageant des expériences ou préoccupations similaires.
- recevoir les informations de façon collégiale.
- découvrir les espaces de vie de l'EAJE

Cette rencontre se déroule dans une ambiance conviviale avec par la projection d'un diaporama : de « la vie de l'enfant chez l'assistant-maternel-le, et au sein de l'EAJE ».

A l'issue de la réunion, une collation sera proposée, permettant un temps de rencontres et d'échanges informels.

6.2.2 - Le premier entretien à la Crèche « Les Petits Gaby »

Lors de cet entretien, il est demandé, dans la mesure du possible aux parents d'être présents, sans l'enfant. Cette rencontre élargie se révèle toujours constructive.

L'entretien se déroule alors en deux temps :

- un entretien avec la directrice (ou la directrice adjointe) et l'éducatrice de jeunes enfants responsable de l'équipe collective, pendant environ une heure pour établir le contrat d'accueil et donner des précisions nécessaires en plus des informations déjà données en réunion, notamment en ce qui concerne la participation financière.
- l'espace où sera accueilli l'enfant est présenté à la famille.
- un entretien entre la direction, l'assistant-maternel-le et la famille. C'est l'occasion de se présenter, de cibler les besoins (horaires, traitements médicaux...) de préciser les règles de fonctionnement du service d'accueil familial et du domicile de l'assistant-maternel-le, afin d'établir ensemble le planning d'adaptation en respectant au plus près les besoins des familles et de l'enfant.

Pendant cet entretien, l'assistant-maternel-le, se présente individuellement, sa famille, son parcours... Elle fait visiter la Crèche aux, présente les locaux et les activités proposées. Le visuel donne du sens aux explications entendues précédemment.

6.2.3 - Rendez-Vous au domicile de l'Assistant-e Maternelle

L'assistant-e maternel-le propose un rendez-vous aux parents pour la visite de son domicile familial. Ce nouveau temps d'échanges individuels permettra généralement aux de se livrer un peu plus et d'insister sur les quelques points qui leur tiennent à cœur avant d'envisager la séparation, favorisant ainsi un accueil individualisé et personnalisé.

6.2.3.1 - L'adaptation

La période d'adaptation est une « période d'intégration de l'enfant et de sa famille ».

Ce temps permet une séparation parent-enfant en douceur en tissant les premiers liens avec l'assistant-e maternel-le précurseurs de la relation de confiance. La progression développe le sentiment de confiance et de sécurité de l'enfant. C'est pourquoi une organisation précise et un investissement de chacun sont indispensables. L'individualisation de ce temps de séparation est organisée pour intégrer les nouveaux enfants et leurs responsables égaux sur une semaine ou plus si besoin.

- L'adaptation pour l'accueil familial se passe au domicile de l'assistant-e maternel-le pendant les quinze premiers jours, sans aller en collectivité.
- L'adaptation pour l'accueil collectif se passe au sein de l'EAJE dans l'espace de vie avec l'équipe référente où l'enfant est accueilli durant l'année.

Dans les deux cas, le planning type est le suivant :

- 1^{er} jour : prévoir ½ journée libérée pour un accueil individuel. Prendre du temps avec les parents pour une heure minimum, le temps pour que les parents se sentent en confiance avec l'assistante maternelle ou l'équipe référente.
- 2^{ème} jour : l'enfant pourra être laissé seul ½ heure à 1 heure,
- 3^{ème} jour : l'enfant pourra rester 1 à 2 heures seul,
- 4^{ème} jour : l'enfant pourra rester la matinée pour jouer et prendre son repas,
- 5^{ème} jour : l'enfant pourra rester la matinée, prendre le repas et faire la sieste

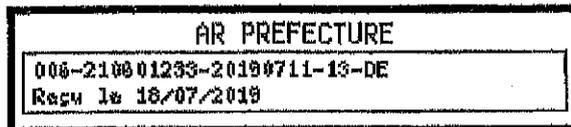
6.2.3.2 - L'accueil du matin

- **Accueil familial**

Une fois l'assistant-e maternel-le prêt-te, disponible et sa maison organisée avec des petits coins d'accueil pour l'enfant (lecture, jeux symboliques, jeux cognitifs...). Il-elle quitte son statut d'hôte de maison pour endosser celui de le-la professionnel-le petite enfance qui va accueillir les enfants accueillis à son domicile.

Il -Elle va recueillir les informations concernant l'enfant pour assurer la continuité des soins et son accompagnement au plus proche de ce qui est fait par le parent (sommeil, repas/appétit, état de santé.....)

- L'espace jeux accessible et accueillant est installé pour stimuler l'envie d'explorer avec plaisir l'environnement.



- Après le départ du parent, maintenir la proximité avec l'enfant (bras, genoux, câlin ...) s'il en ressent le besoin, afin de vivre la séparation plus sereinement.

- **Accueil collectif**

Dès 7H30 les enfants et leur famille sont accueillis dans les services respectifs. Les espaces sont aménagés pour répondre à leurs différents besoins dès leur arrivée :

- Jeux, jouets, livres... à disposition pour l'exploration
- Espace « cocooning »

Parallèlement, le-la professionnel-le par sa posture se rend disponible pour accueillir et écouter avec bienveillance et empathie les transmissions de la famille. Les informations personnalisées recueillies sont écrites et partagées avec l'équipe pour le bon déroulement de la journée.

L'objet transitionnel dit « doudou - nin nin ou... » joue à ce moment-là un rôle essentiel de réconfort pour une séparation plus sereine.

Pour que l'enfant ne soit pas surpris par le départ de son responsable légal et garde confiance en lui, il est essentiel de se dire au revoir.

Chaque famille peut téléphoner à l'assistant-te maternel-le et à l'établissement d'accueil pour prendre des nouvelles de leur enfant et ainsi se rassurer.

6.2.3.3 - Les temps de transition au cours de la journée.

Au cours de la journée l'enfant est accompagné vers chaque changement de rythme, avec des rituels. Ceux-ci permettent à l'enfant de se repérer sur les différents temps de la journée et donc de se sécuriser dans un environnement prévisible et maintenir une sécurité affective importante à son bien-être. L'organisation orchestre des repères rassurants. L'adulte verbalise et explique ses actions avec pédagogie (collation, repas, sieste, soins, départs..)

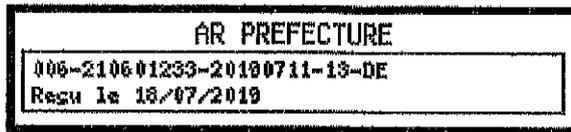
Le /la professionnel-le accueille les diverses émotions de l'enfant (colère, peine, peur, joie...) en verbalisant ce qu'il ressent pour qu'il apprenne à les identifier. Par sa présence et celle de « l'objet transitionnel/tétine » et également par ses paroles rassurantes l'adulte console l'enfant et lui permet de s'apaiser à son rythme. En effet une émotion est passagère.

6.2.3.4 - L'accueil au départ : fin de matinée ou de journée.

- **Accueil familial**

Pour permettre à l'assistant-te maternel-le de mieux communiquer avec les parents sur le déroulement de la journée de leur enfant, les retrouvailles s'organisent comme des temps forts de la journée :

- mettre en place des jeux de transition en autonomie permet à l'enfant de continuer à jouer pendant que l'Assistante Maternelle accueille les parents



- prévenir l'enfant de l'arrivée des favorise ainsi la relation triangulée avec l'assistant-e maternel-le et l'enfant
- permettre aux parents dans cet univers de prendre le temps de rétablir les connexions avec son enfant après son retour.
- transmettre les éléments de la journée enrichis d'anecdotes pour que le parent s'approprie les moments phares (activités, découvertes, interactions....)
- s'ajuster à la disponibilité variable des pour répondre à leurs attentes
- veiller à la discrétion dans les échanges

- **Accueil collectif**

Les enfants vivent dans l'instant présent mais l'ambiance d'une fin de journée reste particulière. Pour un agent, un fragile équilibre existe entre répondre aux besoins des enfants et accueillir les familles. L'organisation est réfléchi afin que des professionnels-le soient disponibles pour que les enfants jouent et d'autres accueillent les familles et transmettent des informations de qualités sur la journée de l'enfant.

Les transmissions permettent aux parents de visualiser la journée de leur enfant, au sein d'un groupe :

- Les interactions entre les enfants, les agents
- Les besoins physiologiques (appétit, sommeil, état général...)
- Les observations des professionnels-les sur le développement de l'enfant
- Les jeux d'explorations, d'ateliers ...auquel il a participé
- Les sources de plaisir ou déplaisir de l'enfant, propos fidèles de ce qu'il a pu ressentir et vivre
- Des anecdotes qui sont pour le parent la garantie que son enfant est regardé tout au long de la journée.

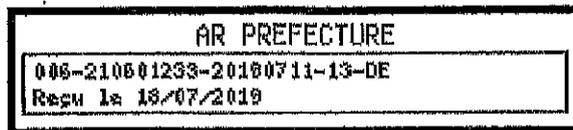
Les temps de transmissions sont également des moments privilégiés où le/la professionnel-le écoute la famille dans une juste posture pour l'accompagner dans une co-éducation.

6.2.3.5 - La communication

La communication commence par l'écoute et passe par l'empathie sans oublier la bienveillance.

Il est indispensable de trouver un positionnement adapté à la relation, dans le respect entre les professionnels-les et les familles. Chaque professionnels-les de la petite enfance par sa posture favorise les échanges.

- Entre professionnels-les, le respect, la tolérance, la solidarité régissent les rapports afin de créer l'émergence de la notion de groupe et instaurer une cohérence dans nos pratiques professionnelles.
Les agents se rencontrent lors de réunions qui sont des temps fondamentaux dans la vie d'une équipe. Etre professionnel c'est savoir prendre du recul et s'adapter à toute situation. Pour se faire il est essentiel de créer régulièrement des temps de dialogue, pour engager la communication, échanger sur les



observations, l'organisation, les pratiques, les ressentis... afin de fixer des objectifs pour le bon fonctionnement de l'établissement.

- Avec les parents, la communication a pour objectif
De transmettre le vécu de leur enfant au cours de la journée.
De partager nos observations pour comprendre les besoins de chacun et apporter des réponses appropriées
De rassurer si besoin
L'écoute est un savoir-être, une attitude de considération pour favoriser une relation sereine.
La mission des professionnels-les est de reconnaître et de faciliter la fonction parentale. Les familles sont des partenaires privilégiés pour comprendre l'environnement de l'enfant.
Des rencontres/professionnels-les sont proposées au cours de l'année.

- Avec l'enfant, L'enfant est bien avant sa naissance, un être de langage. Pour communiquer efficacement avec lui nous devons nous placer à sa hauteur, accueillir ses émotions et développer une attention bienveillante et bienveillante à son égard. Formuler de façon positive nos attentes en les adaptant au développement de l'enfant.
La communication non verbale est importante et perceptible par l'enfant dans le regard, les échanges sensoriels, les postures....
Les comptines, les chansons, les histoires, les échanges favorisent l'éveil et l'acquisition du langage.

Les agents appellent les enfants par leur prénom pour construire leur identité, les surnoms appartiennent à l'intimité de la famille

- Avec différents partenaires
 - la PMI (Protection Maternelle Infantile)
 - le Conseil Départemental
 - le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce)
 - les directeurs d'école maternelle
 - les différents services municipaux...

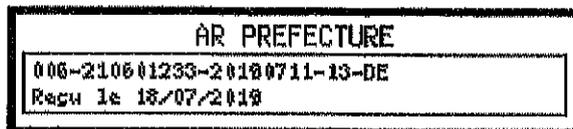
6.3 - Les besoins des enfants

6.3.1 - Les repas

Le repas a une signification affective, sociale et éducative. Ces temps sont considérés comme des moments de plaisir, de convivialité, de découverte et d'échanges. Cet apprentissage procure à l'enfant une appétence pour la découverte de nouvelles saveurs et nouvelles consistances.

Chaque enfant éprouve le besoin de s'alimenter selon son propre rythme avec ses propres besoins variant d'un jour à l'autre.

L'enfant est invité à goûter les aliments sans être forcé car lui seul ressent ses besoins.



L'introduction d'une alimentation diversifiée se fait toujours au domicile de la famille.
Les familles ont connaissance des menus par voie d'affichage, chaque mois, afin de leur permettre d'équilibrer les repas du soir.

Le temps du repas chez l'assistant-e maternel-le

Un temps repas réussit nécessite :

- Une installation adaptée
- Une bonne organisation
- Une ambiance calme
- Patience et douceur.

L'installation

L'assistant-e maternel-le propose un environnement calme, agréable et détendu afin de permettre les échanges durant le moment du repas.

Pour les bébés encore au biberon, le repas est pris dans les bras, c'est un moment privilégié, le regard et le touché sont importants.

Lorsque les enfants en sont au stade de la diversification, l'assistant-e maternel-le installe l'enfant dans le transat ou la chaise haute, et se positionne en face, à sa hauteur pour permettre la relation. Elle lui parle, chante, décrit ce qu'il mange, le félicite l'encourage...

Pour les enfants plus grands l'assistant-e maternel-le propose une installation à table, elle se rend disponible auprès d'eux et évite de se lever en préparant le nécessaire avant.

Lorsque l'enfant émet les prémices de vouloir s'approprier la cuillère, l'assistant-e maternel-le peut lui proposer « la double cuillère ».

L'apprentissage se fait grâce à l'implication de tous les sens : (La vue, le toucher, l'odorat, l'ouïe, le goût).

La vue, l'assistant-e maternel-le est attentive à la présentation du repas, sépare les aliments pour permettre leur reconnaissance.

Le toucher, les enfants peuvent mettre les mains dans leur assiette, l'assistant-e maternel-le intervient qu'en cas de débordement.

L'odorat, les bonnes odeurs font toujours envie.

Le goût, l'assistant-e maternel-le propose un maximum de variétés de goûts différents.

Les besoins nutritionnels et la diversification

Le début de la diversification se fait par les parents, chaque nouvel aliment est introduit à la maison et l'assistant-e maternel-le respecte les consignes données par les parents et selon le protocole du pédiatre de l'enfant.

Concernant les besoins nutritionnels, l'assistant-e maternel-le suit les protocoles.

Il-Elle retiendra que :

L'apport en calcium est indispensable, avant 3 ans, chaque enfant devrait avoir 500 ml de lait par jour. La valeur nutritionnelle de deux yaourts n'est pas équivalente à un biberon de 250 ml de lait.

Pour les bébés avant 12 mois, l'assistant-e maternel-le doit s'enquérir de savoir quelle quantité de lait l'enfant boit encore matin et soir, afin d'adapter les apports du midi et du goûter.

Lorsqu'un bébé de 6 mois est diversifié, il prendra un biberon de lait le matin et un autre au goûter, en fonction du protocole établi par le pédiatre.

Concernant la diversification alimentaire, il est important de toujours se référer à ce que préconisent les pédiatres et de suivre leurs protocoles. Car les écoles diffèrent et les avis aussi.

Une vigilance extrême sera demandée en cas d'allergie alimentaire.

Attention le miel et le chocolat comportent des risques pour les enfants avant 12 mois.

Les yaourts à base de lait maternisé sont préconisés pour les enfants de moins de 12 mois.

Les yaourts à base de lait de vache plutôt après 12 mois.

L'apport de protéines animales se fera dans le respect du protocole alimentaire et dans l'ordre mis en place par les parents (poisson, viande blanche, viande rouge, œuf...)

L'intégration des morceaux

Avant l'intégration des morceaux, l'assistant-e maternel-le proposera des aliments écrasés à la fourchette.

Les morceaux seront proposés lorsque l'enfant aura suffisamment de dents pour mastiquer.

Un accord au préalable sera toujours demandé aux par l'assistant-e maternel-le.

Les premiers morceaux seront proposés au domicile des.

Chez l'assistant-e maternel-le, elle veillera à toujours rester auprès de l'enfant qui mange pour la première fois en petits morceaux.

L'autonomie

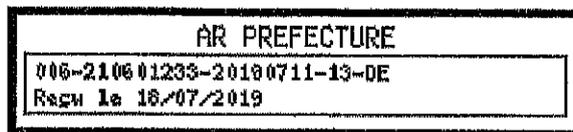
Avant de passer à table, l'assistant-e maternel-le propose un lavage des mains, un petit marche pied permet à l'enfant d'accéder au lavabo et d'apprendre à se laver les mains, elle laisse la possibilité aux enfants de toucher la nourriture, ils découvrent avec les mains et les yeux avant de mettre les aliments à la bouche. Elle les fait participer : dresser la table, se servir...

L'assistant-e maternel-le propose, tout le repas, en même temps sur un plateau repas (entrée, plat, dessert).

A la fin du repas, elle permet aux enfants de se nettoyer les mains et la bouche à l'aide d'un gant mouillé.

Les repas en accueil collectif

Les menus sont élaborés par la diététicienne de la commune, en collaboration avec l'agent technique formé à la méthode HACCP (Hazard-Analyses-Critical-Control-Point) et la directrice du multi-accueil. Les repas sont préparés par le-la cuisinier-ère scolaire. Les plats sont acheminés ensuite jusqu'à la cantine Gabriel Ferrer où l'agent les prend en charge et organise les repas de tous les enfants de l'EAJE en fonction de leurs besoins.



La collation

Une collation est proposée en milieu de matinée, elle se compose de fruits frais (écorés, mixés ou en morceaux)

Le déjeuner

Le repas est servi vers 11h30

Service des petits explorateurs

L'organisation du repas est réfléchi pour limiter les temps d'attente des enfants. C'est à partir de cette organisation reconnue et comprise par l'équipe référente que chaque enfant a sa place et un temps adapté pour lui permettre de manger à son rythme.

Un enfant qui a faim ne sait pas attendre, en revanche il peut patienter à condition que son attention soit occupée par d'autres visions que celle de ses pairs en train de manger. Le cerveau de l'enfant, immature ne peut pas gérer deux sources d'intérêt en même temps : le repas et le jeu. L'accompagnement des enfants qui ne mangent pas se fait par un-e professionnel-le dans une salle de vie adjacente. Il/elle propose des jeux différents de ceux de la matinée qui puissent surprendre et intéresser l'enfant (marionnettes, livres...)

Les repas sont servis dans un espace calme

Selon son âge et son tonus musculaire, l'enfant qui ne maîtrise pas la position assise est installé dans un transat face à l'adulte. Lorsqu'il grandit et qu'il est prêt, il mange à table avec d'autres enfants. Il est installé sur une petite chaise à accoudoirs. L'observation de l'adulte définit le moment où l'enfant commence à vouloir manger seul, une cuillère lui est proposée. L'agent l'aide avec une autre cuillère. C'est une étape de découverte puis de prise d'autonomie. En effet il apprend à manger seul en observant les autres. C'est en essayant et en répétant qu'il maîtrise son geste. De même pour tenir son verre seul et boire progressivement un verre à bec lui est présenté. Les étapes de « régression » sont comprises et acceptées par le-la professionnel-le.

Dans le service « des grands chercheurs »

Tous les rituels mis en place servent à jalonner le quotidien de l'enfant en collectivité et à créer des repères. Ils répondent aux besoins de redondance du cerveau de l'enfant, important pour son bien-être et limiter les situations anxieuses.

L'annonce du repas est verbalisée aux enfants. Ils sont accompagnés par petits groupes pour se laver les mains au lavabo. Les enfants s'installent à table, mettent leur bavoir autour du cou avec l'aide de l'adulte.

L'équipe a fait le choix des plateaux à compartiments afin de respecter le rythme de chaque enfant, pour qu'il ne soit pas dans l'attente d'un aliment. Le repas est servi et énoncé dans l'ordre du déroulé traditionnel (entrée, plat, fruit, laitage) ainsi l'enfant choisit par quel aliment il commence son repas. Il est libre de revenir à un aliment, il est encouragé à goûter de tout.

L'enjeu est de respecter le schéma alimentaire : FAIM->APPETIT->REPAS->PLAISIR

Le repas devient un moment de partage et d'échanges, l'enfant vit des expériences de socialisation : partager, imiter, ne pas manger dans l'assiette du voisin, rester assis à table...

L'équipe a conscience et respecte le fait que l'enfant puisse manger différemment à la maison.

Le goûter

Il est servi vers 15h15. Il est composé d'un produit laitier, d'un produit céréalier et d'un fruit.

C'est également l'occasion de fêter les anniversaires, moment festif et convivial.

Au cours de l'atelier pâtisserie les enfants préparent un gâteau qui sera dégusté pendant le goûter.

L'hygiène des mains et du visage

S'effectue systématiquement avant et après chaque repas dans le respect de l'autonomie de chacun.

L'enfant accueilli chez l'Assistant-e Maternel-le et venant au sein de l'EAJE sur des temps collectifs

Les Assistants-es Maternels-les se retrouvent au minimum une fois par semaine par groupe de trois adultes et neuf enfants, au sein de l'EAJE.

Les enfants sont accueillis dans le service des « Petits Explorateurs » ou « Des Grands Chercheurs », selon leurs compétences et aptitudes pour participer à la vie en collectivité.

La présence et la proximité de l'assistant-e maternel-le, figure d'attachement de l'enfant, va servir la capacité d'exploration de celui-ci. Elles-Ils sont un repère sécurisant dans un groupe qui s'élargit, limitant ainsi la relation d'exclusivité et de dépendance.

Les Assistants-les Maternels-les, en lien avec les professionnels-les de l'établissement collectif, proposent à chacun des enfants des jeux d'éveil, des ateliers adaptés aux compétences et aptitudes de chacun.

Ainsi que les collations, les repas, les goûters, les temps de sieste, au même rythme que les enfants de la collectivité.

L'Educatrice de Jeunes enfants référente du Service Accueil Familial accompagne les enfants en collaboration avec l'Educatrice de Jeunes enfants référente du Service Accueil collectif.

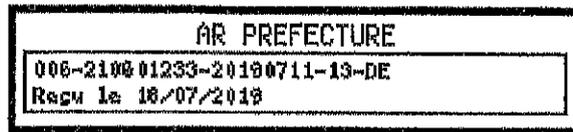
Ce rapprochement du Service d'Accueil Familial en collectivité permet de vivre un temps collectif à chaque enfant. Favorisant ainsi la socialisation dès que cela aura du sens pour eux.

La collectivité permettra à chaque enfant de se rencontrer avec d'autres adultes, afin d'intégrer les règles du « vivre ensemble » et de découvrir des échanges, des nouveaux espaces et des plaisirs.

6.3.2 - Le sommeil**Chez l'assistant-e maternel-le**

Afin que l'assistant-e maternel-le assure la continuité des soins dans les meilleures conditions pour l'enfant par rapport à ce qui est fait à la maison, il est important que le-la professionnel-le ait un maximum d'information sur les habitudes de sommeil de chacun :

Comment dort-il ? Dans son lit ? Dans le lit des ? Où se trouve le lit ? Dans la chambre des ? Dans une pièce séparée ? S'endort-il dans les bras ? Au sein, en étant bercé ? Est-ce qu'on lui raconte une histoire ? Est-ce qu'on lui chante une chanson ? Y-a-t-il une veilleuse dans la chambre ou noir total ? Dort-il dans la pénombre ? Dans le silence...



Ces informations vont permettre à la professionnelle de proposer des soins individualisés. Le nombre de siestes, leur durée, l'endormissement et le déroulement peuvent varier et connaître des modifications en fonction de l'âge et de nouvelles acquisitions, telles que la marche, des événements, familiaux, heureux ou malheureux « arrivée d'un enfant... séparation... »

Un travail de coéducation permettra petit à petit de mieux comprendre et d'amener l'enfant vers un sommeil serein.

L'assistant-e maternel-le privilégie une pièce au calme avec une température de 19°C, dans une pièce à mi-pénombre pour favoriser la différenciation du jour et de la nuit... IL-Elle évitera les stimulations avant le coucher, favorisera les lectures, les chansons douces et les câlins.

L'assistant-e maternel-le couchera le tout petit avant 18 mois dans un lit parapluie sur le dos, ne mettra rien dans le lit, pas de tour de lit, pas de peluches en dehors de l'objet transitionnel. Une « gigoteuse » pourra favoriser la sensation d'être contenu.

Pour les plus grands et afin de favoriser l'autonomie un lit couchette leur sera proposé avec un drap « portefeuille ». Permettant ainsi, aux enfants de se coucher et se lever de manière plus autonome.

En accueil collectif

Le sommeil est une étape essentielle au bon équilibre physiologique de l'enfant au même titre que l'alimentation, les soins et les relations. Les effets positifs sont ressentis sur le développement physique, psychologique et émotionnel. La sieste est indispensable, elle est un complément au sommeil nocturne, variable d'un enfant à l'autre.

Dormir aide à grandir, à récupérer et à mémoriser ce qu'apprend le cerveau.

Le repos des petits explorateurs

- Deux dortoirs sont adjacents à la salle de vie dans le service des petits explorateurs

Un dortoir pour les enfants de moins d'un an

Un second pour les enfants de plus d'un an.

Les enfants sont installés dans des lits adaptés à leur âge. Ils retrouvent chaque jour, le même lit au même emplacement identifié par une photo pour favoriser les repères et l'individualisation dans le collectif

L'organisation collective est pensée pour trouver un fonctionnement qui convient à chaque enfant et respecte son rythme.

Les rituels d'endormissement, bercé dans les bras, réconforté suivant ses habitudes sont respectés. Bien souvent une sieste est nécessaire en matinée et une autre dans l'après-midi pour les enfants selon leurs besoins

L'adulte observe les signes de fatigue de chacun pour y répondre. Pour le respect de son rythme de sommeil, l'enfant ne sera pas réveillé par l'adulte.

L'aménagement des salles de repos est réfléchi pour les rendre agréables et inciter au calme, musique douce, pénombre, objet transitionnel ... L'enfant s'endort en mémorisant son espace. Un adulte présent dans le dortoir peut ainsi rassurer l'enfant qui se réveille brusquement.

- Un dortoir adjacent à la salle de vie dans le service des grands marcheurs

Pour les plus grands qui ont un rythme plus similaire une sieste leur est proposée après le déjeuner. Après s'être déshabillé les enfants partent à la recherche de leur objet transitionnel et/ou tétine. Ils sont accompagnés, par petits groupes, vers l'espace de repos. Un retour au calme est favorisé par la baisse des sollicitations sonores (lumière, voix ...) une musique douce et la présence de l'objet transitionnel apaisent alors l'enfant. La posture de l'adulte et sa disponibilité réelle au moment de l'endormissement sont les conditions de la qualité de la sécurité affective de l'enfant.

Les levers se font de façon échelonnés dans une atmosphère calme, afin de respecter le sommeil des autres enfants.

Les enfants réveillés se retrouvent dans la salle de jeux et jouent tranquillement en attendant le goûter.

Pour ceux qui dorment tardivement un accompagnement au réveil aura lieu, en ouvrant la porte du dortoir afin de laisser passer les bruits de la salle de jeux.

6.3.3 - Les soins

Chez l'assistant-te maternel-le

A chaque rentrée, un trousseau individuel est demandé aux avec des produits de soins personnels (sérum physiologique, coton carré, mouchoirs en sachets et en boîte, eau micellaire, brosse, peigne, thermomètre, liniment oléo calcaire...) La crème pour le siège et les médicaments devront uniquement être ceux indiqués dans le protocole médical délivré par le pédiatre de l'EAJE.

Un trousseau vestimentaire est également demandé pour chaque enfant, avec des vêtements de rechange confortables, adaptés à la saison, à la taille et notés au nom de l'enfant concerné.

L'EAJE et/ou l'assistant-te maternel-le ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte d'un élément du trousseau.

Les devront s'assurer du réassort des effets personnels en cas de besoin.

Le change

C'est un moment privilégié d'échanges entre l'assistant-te maternel-le et l'enfant. C'est un moment de tête à tête où chacun peut se parler rire faire des câlins et des chatouilles.

Les couches sont fournies, pour chaque change au sein de l'EAJE. L'enfant doit arriver avec une couche changée depuis le matin.

L'assistant-te maternel-le verbalise et explique ce qu'il-elle fait, il-elle met des mots sur ses actes avant de commencer le soin. Par ex : « viens je vais te changer la couche » et pendant

« Je t'enlève ton pantalon... ». Pendant le change du premier enfant elle explique au suivant que ce sera bientôt son tour ainsi l'enfant peut anticiper ce qui va se passer pour lui.

Elle peut, en fonction de l'âge encourager l'enfant à se déshabiller seul, à aller chercher sa couche. Selon l'âge, le change debout peut être proposé et l'enfant aide à mettre sa couche. Pendant le change L'assistant-te maternel-le propose à l'enfant de se tourner sur le côté plutôt que de lui lever les jambes en « l'attrapant » par les pieds...

Elle l'accompagne dans les mouvements de rotation. Pour les soins, l'assistant-te maternel-le suit et respecte les protocoles de soins et d'hygiène auxquels il-elle a été formée selon les protocoles en vigueur.

L'assistant-te maternel-le respecte également les protocoles établis par le pédiatre si l'enfant présente des rougeurs ou irritations.

Chaque soin est fait dans la bienveillance et dans le respect de l'intimité de chaque enfant.

Éliminer est un besoin fondamental pour chacun, comme manger, il n'y aura donc aucun jugement ni mot à connotation négative porté au-dessus de la tête des enfants, de manière à ce qu'ils n'associent pas les urines ou ses selles à quelque chose de négatif.

Cela pourra faciliter l'acquisition de la propreté. Il est préférable de féliciter l'enfant pour le « cadeau » qu'il fait.

L'assistant-te Maternel-le peut faire les changes en présence des autres enfants, ce qui permet aux plus grands de poser des questions et de satisfaire leur curiosité. Cela permet l'identification sexuelle.

Lors du change si l'enfant touche ses parties intimes, elle le laissera faire, après le nettoyage, il s'agit de la découverte de son corps.

Le tapis de change est désinfecté entre chaque change. L'assistant-te maternel-le utilise une serviette personnelle à chaque enfant, elle est gardée dans la corbeille de l'enfant pour la journée, néanmoins dès que l'enfant a eu des selles, tout le nécessaire de change part au lave-linge à 60° minimum pour limiter les risques de contamination. L'assistant-te maternel-le se lave impérativement les mains avant et après chaque change.

L'acquisition de la propreté

L'assistant-te maternel-le fait un travail d'observation afin de repérer les signes annonciateurs de cette période... (Couche sèche dans la journée, escaliers montés en alternant une jambe après l'autre, verbalisation de l'enfant lorsqu'il fait, demande à l'enfant de dire quand il désire aller aux toilettes...). Il est évident que ce sont les parents qui prennent l'initiative d'enlever la couche en premier. Dans un esprit de collaboration, le-la professionnel-le poursuit ce travail à son domicile. Le pot ou le réducteur de toilettes sont mis à disposition de l'enfant qui pourra y aller seul. En revanche, si l'assistant-te maternel-le observe que l'enfant n'est pas « prêt », il-elle en informera les. Car il se peut parfois que l'enfant accepte d'enlever sa couche chez lui et pas chez l'assistant-te maternel-le et inversement. Auquel cas le processus se fera en 2 temps. Dans ce domaine de l'acquisition de la propreté, l'enfant reste maître. Quand l'enfant a toutes les compétences et capacités pour maîtriser ses sphincters, cette acquisition se fera en une quinzaine de jours.

« Une régression » peut parfois survenir lorsque la décision n'a pas été initiée par l'enfant. La patience s'impose alors dans le respect et l'écoute des besoins de l'enfant. Rassurer l'enfant, voir même lui donner la possibilité de remettre sa couche s'il le demande, ne signifie pas qu'il s'agit d'un échec, cependant juste que l'enfant a besoin de plus de temps.

Une constipation passagère peut apparaître au moment de l'acquisition de la propreté, l'enfant retient ses selles, peur de la perte, envie de donner ou pas. Notion de quelque chose de sale induite souvent par l'adulte. L'alimentation joue un rôle facilitateur ou au contraire entraîne la constipation. Dédramatiser et observer durant cette période.

En accueil collectif

Accompagner un groupe d'enfant, tout au long de la journée exige d'être organisé et coordonné entre collègues. Les temps de changes, de soins subissent un rythme. L'enfant vit dans l'instant présent, il est dans l'ici et le maintenant. L'adulte prend donc le temps d'observer ce qu'il fait, ce qu'il regarde et dans quel contexte il se trouve pour le prévenir de ce qui va se passer.

Le-la professionnel-le s'autorise à différer sa demande, de change par exemple, dans le but de rester concentrée sur les réactions de l'enfant.

Les temps de soins sont des moments d'échanges et de proximités entre l'enfant et le-la professionnel-le. Ils doivent être réalisés dans le respect de l'intimité de celui-ci.

L'adulte accompagne les mouvements du corps de l'enfant afin de respecter sa motricité. Les gestes sont verbalisés afin que les actes accomplis soient compris et acceptés par l'enfant.

Des escaliers favorisent l'accès aux tables de change dès que l'enfant a acquis la marche et permet à l'adulte une approche ergonomique.

Pour ceux qui marchent et sont stables, la couche est changée debout au sol (lorsqu'il n'y a pas de selle) L'adulte est installé sur une chaise à la hauteur de l'enfant. Ce dernier est invité à baisser son pantalon, à détacher sa couche sale. Des gants, du savon, des couches propres sont à sa disposition rangés à sa hauteur. L'adulte intervient dans le respect des règles d'hygiène.

Cette proposition rend l'enfant plus actif et participatif. Afin de favoriser l'acquisition de la propreté, étape du développement de l'enfant dont il est le maître, un pot ou un petit toilette est à sa disposition dans la salle de bain.

Cet apprentissage nécessite une maturité physiologique (savoir retenir et lâcher ses muscles sphinctériens), une maturité « intellectuelle » (comprendre ce qui se passe dans son corps, avoir un langage qui lui permet d'exprimer son besoin et son désir) et une maturité affective (se sentir en confiance).

Respecter l'enfant c'est lui laisser le temps d'exprimer sa capacité, en effet chacun son rythme.

L'enfant est invité à se laver les mains après le passage aux toilettes.

La motivation de l'enfant est essentielle, elle se traduit par l'envie de faire seul, par l'imitation des adultes et également des enfants qui l'entourent.

A l'EAJE, les plus grands commencent à se déshabiller et s'habiller seuls (avant et après la sieste par exemple). Le-la professionnel-le est à l'écoute pour sécuriser, encourager et aider l'enfant qui le demande.

L'objectif est de développer la confiance en lui en valorisant ses compétences

6.3.4 - L'éveil

Chez l'assistant-e maternel-le

L'éveil et le bien-être des enfants chez L'assistant-e maternel-le

L'éveil de l'enfant se construit dans tous les instants de sa vie. Il s'agit de la découverte de soi, de son corps, de l'autre et de son environnement. Cela a lieu au quotidien, pendant le jeu, les temps de soins, les repas ou encore les différents lieux dans lesquels il évolue. Pour favoriser l'éveil de chacun, les assistants-es maternels-les créent des espaces adaptés et des règles de vie basées sur le respect de l'autre et de ce qui l'entoure. L'adulte stimule l'enfant en lui parlant, en lui faisant découvrir son corps et ce qui l'entoure. Il lui propose un environnement sécurisé dans lequel il peut grandir s'épanouir et satisfaire sa curiosité naturelle

L'importance de l'exploration, du jeu et l'éveil des sens chez l'assistant-e maternel-le

Tous les enfants désirent apprendre, découvrir, expérimenter. Chez l'assistant-e maternel-le l'enfant profite d'un autre lieu de socialisation. Il comprend petit à petit son fonctionnement, sa place et celles des autres. Les apprentissages de l'enfant sont toujours implicites. Il sent, observe, imite et essaie. Il découvre, agit, réagit, comprend et recommence. Il a besoin de concrétiser avec son corps, les objets, les autres, l'ensemble de ses expériences.

La motricité libre avec l'assistante maternelle.

Il est primordial de laisser le tout petit évoluer au sol, pour qu'il puisse exercer sa motricité librement c'est-à-dire faire seul ses expériences, se muscler et avoir un développement moteur harmonieux. L'assistant-e maternel-le crée un espace sécurisant et stimulant : un tapis de sol avec des jouets à disposition. Elle installe le bébé au sol le plus souvent possible, elle ne le met jamais assis s'il ne sait pas se mettre assis seul car il est bloqué dans cette position, il n'a pas la musculature nécessaire et il dépense beaucoup d'énergie pour maintenir cette position au détriment d'autres expériences et d'autres explorations qu'il peut faire sur le dos ou à plat ventre. De plus, il risque de basculer ce qui peut être effrayant. Lorsque l'adulte place l'enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas, il crée un état de dépendance, il fige l'enfant, l'empêche d'évoluer, et lui laisse à penser qu'il ne peut rien faire sans l'adulte. L'enfant acteur de sa motricité multiplie les expériences, les répète, prend conscience de l'organisation de son corps et met tout en lien.

L'assistant-e maternel-le intervient le moins possible mais bien sûr est présente avec son observation et sa verbalisation.

« Je suis capable de faire seul » ce qui renforce son estime de soi. C'est grâce aux expériences et aux victoires qu'il vit dans son corps, qu'il forge son caractère, sa confiance en lui-même et en l'adulte.

Une tenue confortable (jogging, leggings) permet à l'enfant d'évoluer plus facilement.

Chez l'assistant-e maternel-le en intérieur les chaussures sont ôtées car les pieds nus permettent au tout petit de sentir ses appuis et de muscler le pied et la cheville

Éveil et sens

- Le toucher
Le bébé a besoin de contacts physique, il a besoin d'être porté, caresse, embrasse. Il a besoin de découvrir différentes matières douces rugueuses.
- L'ouïe
L'assistant-te maternel-le parle à l'enfant pour l'éveiller. Elle décode l'environnement pour lui « tu vois la mer » lui fait écouter de la musique, les enfants sont très sensibles aux mélodies, aux rythmes.
- La vue
L'assistant-te maternel-le propose un environnement coloré et contrasté, elle fait découvrir au bébé l'extérieur lors des sorties.
- Le goût
Le tout petit porte à la bouche et découvre le monde de cette manière. L'assistant-te maternel-le le laissera faire en étant vigilant-te à l'hygiène et à la sécurité. Il est très sensible aux différents goûts sucré et salé...Le repas fait maison contribuera à de nouvelles découvertes gustatives.

Le jeu

Un moment de liberté, un moment où il peut choisir ce qu'il a envie de faire.

Une proposition de jouets adaptés à l'âge de l'enfant est faite en fonction des observations que l'assistant-e maternel-le faites. « En ce moment il cherche à empiler, je vais donc sortir plus régulièrement les jeux de construction »

Aussi, le matériel de récupération ou les objets usuels peuvent être intéressants : « anneaux de rideau, pince à linge, rouleaux de sopalin....

L'enfant détourne les jouets, elle le laisse faire c'est sa manière d'expérimenter d'appréhender les objets leur forme, leur fonction, leur caractéristique. Le dur, le mou....Rentrer, sortir, ça roule...

L'activité guidée

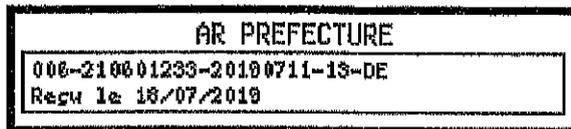
L'activité est proposée pour les enfants aux alentours de 18 mois au domicile de l'assistant-te maternel-le ou au sein de l'EAJE.

Les enfants explorent des matières et des objets qu'ils ne peuvent utilisés seuls, les professionnels-les les accompagnent dans ces nouvelles manipulations. Le but n'est pas de produire du « beau » mais de donner la possibilité de découvrir. Il s'agit d'amener l'enfant à se concentrer un peu plus longtemps, à respecter les consignes simples et à prendre surtout du plaisir.

Les activités permettent de développer la motricité fine et la motricité globale, ainsi que l'imaginaire et l'éveil des sens. Tout cela contribue au développement de l'intelligence de l'enfant et favorise son évolution. Les ateliers sont proposés mais jamais imposés et la main de l'adulte intervient le moins possible. L'adulte observe, écoute, explique et accompagne en donnant des consignes simples. Encouragement, félicité.

L'atelier est proposé autour d'une table assis ou debout, sa durée est assez courte. Il peut être proposé dans le courant de la matinée ou bien en après-midi après la sieste.

Les activités proposées sont simples. Les ateliers peuvent être souvent les mêmes (les enfants sont dans la répétition). Ils sont souvent demandeur de la même chose. D'autre part une même activité peut être enrichie ou proposée d'une manière variée.



Dessin avec crayons, feutres, pastels, craies....

Peinture avec différentes couleurs, différents ustensiles (pinceaux, rouleaux à doigts, avec des cotons tiges, des voitures, des tampons, des rouleaux....

Le transvasement avec du riz des pâtes, de la semoule, des lentilles, de la farine en adaptant la taille des contenants. Pour les plus grands on peut complexifier avec des récipients plus petits et des objets, par exemple transvaser du riz à la petite cuillère d'un verre à l'autre ou avec une pince à cornichon.

Encastrement avec des boîtes de lait et des bouchons, ou bien avec des objets plus petits tel que les pinces à linge.

Les activités de tri, le tri de couleur, ou de forme avec des pâtes ou des graines.

Les assistant-es maternel-les perçoivent une prime annuelle pour acheter le matériel pédagogique.

Afin d'aider à faire les bons choix de jeu ou jouets, l'Educatrice de Jeunes Enfants propose un tableau de jeux adapté en fonction l'âge de l'enfant.

La Baby-gym pour les enfants

1 fois par semaine l'assistant-te maternel-le se rend au gymnase de la commune ou au Dojo avec les enfants

Bouger son corps en faisant des mouvements simples. Lever les bras, sauter, faire des petits pas de fourmis ou bien des grande pas d'éléphants, faire des galipettes... Des parcours sont proposés accompagné par les l'assistant-es maternel-les.

Les sorties quotidiennes

Elles permettent à l'enfant de s'ouvrir au monde : sentir le vent, le soleil écouter les sons de la nature, les bruits de la ville...

Elles proposent :

Les balade en bord de mer...Jeter des cailloux dans l'eau, sentir les embruns.

Au jardin, toucher l'herbe, voir les insectes, les escargots.

Au square, se défouler, se dépenser, sauter, courir, grimper, crier.

Une promenade au marché avec la dégustation d'une tomate cerise ou autre constitue une activité intéressante.

L'aménagement des espaces chez l'assistant-te maternel-le

Dans un espace bien aménagé, les enfants peuvent trouver des activités intéressantes et des conditions de jeux favorables aux expériences et aux interactions. Dans un espace mal aménagé, l'enfant peut s'ennuyer, ne pas se sentir en sécurité, et être souvent en conflit avec ses pairs

Même chez l'assistant-te maternel-le les zones de jeu sont importantes pour l'enfant. Nous retrouverons, un coin dinette, un coin ferme, un coin garage..... Ces emplacements correspondent à ce que recherchent les enfants du matériel combinable : les assiettes peuvent rentrer dans le placard, les voitures dans le garage et le cheval dans la ferme.

L'assistant-te maternel-le ne submerge pas l'enfant de propositions, elle cible en fonction de son intérêt.

L'enfant peut détourner les jouets d'une manière d'expérimenter, d'appréhender leurs formes, leurs fonctions, et leurs caractéristiques. « Dur, mou, est ce que ça peut rentrer dans la boîte ? Est-ce que ça roule ? »

La place de l'adulte dans le jeu chez l'assistant-te maternel-le

Ce qu'attend le tout petit de l'adulte ce n'est pas forcément qu'il joue avec lui, mais qu'il s'intéresse à son jeu.

Qu'il fasse preuve d'empathie pour lui...L'enfant, sait très bien solliciter les adultes pour les intégrer dans leurs jeux. L'enfant fait des offrandes d'objets qu'il reprend ensuite en une sorte d'échange : Je te donne, tu me donnes, j'entre donc en relation avec toi.

Le tout petit s'installe à côté de l'assistant-te maternel-le afin d'être près d'elle et d'être certain que celle-ci le regarde...(le phare)

En effet, l'adulte est un phare accompagnant le jeune enfant dans le jeu car ce dernier représente un support d'apprentissage.

L'assistant-te maternel-le se positionnera sans jamais être intrusive, ni directive, ni indifférente aux jeux tout en ayant le plaisir de l'accompagner.

Les repères chez l'assistant-te maternel-le

Apprendre le monde avant d'en apprendre les règles et les limites.

Au cours de la journée, l'enfant est accompagné vers chaque changement de rythme.

Les rituels de la journée permettent à l'enfant d'avoir des repères sécurisants, le déroulement du quotidien va construire sa représentation au temps... Ces moments clés sont matérialisés par des comptines, ou des chants (rangement, lavage des mains, repas)...La répétition des différents moments de vie tout au long de la journée leur permet de se repérer dans le temps, de se construire des repères temporels, notamment par rapport au retour du parent.

L'éveil en accueil collectif

L'enfant a besoin d'une cohérence fiable et continue de la part des adultes. La sensibilité, les expériences des professionnels-les sont différentes c'est pourquoi des temps de concertation, en dehors de la présence des enfants sont organisés afin de poser les points de convergence en se recentrant toujours sur l'intérêt de l'enfant. L'équipe s'accorde sur la mise en lumière de valeurs fondamentales.

- L'éveil et le bien-être des enfants

Par définition : L'éveil est le fait de sortir de son sommeil, de son engourdissement.

L'enfant est connecté à tout : environnement, objets, adultes, enfants, il ressent tout.

L'enfant qui observe, bouge, rêve, fait et refait est un enfant « en éveil »

Le langage conditionne son mode de relation aux autres. Grâce aux sollicitations de son environnement l'enfant découvre ses propres capacités et compétences. Il peut progressivement s'autonomiser. La mission des professionnels de la petite enfance est

d'alimenter les expériences de l'enfant face au monde réel, dans ses apprentissages et ses adaptations.

- L'aménagement de l'espace

L'espace influence le comportement des enfants dans leurs explorations et dans leurs relations. Chaque adulte se positionne pour « éclairer » des différentes zones d'exploration et de jeu.

Un espace d'accueil (le hall)

Le hall représente une « invitation à entrer ». Un « sas » entre l'intérieur et l'extérieur entre la maison et l'EAJE qui mène directement à l'espace de vie. Un lieu qui donne à voir, à rassurer, à accorder de la confiance par une ambiance sereine

C'est une zone d'informations, de citations qui font du bien, les pensées positives qui donnent le sourire.

Une bibliothèque est à la disposition des familles pour créer un lien entre l'EAJE et le domicile.

La lecture permet une communication entre l'adulte et le petit. Le livre « parle » à l'enfant par l'intermédiaire d'un adulte qui l'accompagne dans sa découverte de l'histoire. Le livre apparaît à cette période de l'enfance comme un objet affectif auquel le petit s'attache comme à un jouet. Le livre a sa place dans l'environnement quotidien de l'enfant.

Un système de prêt est mis en place, pour le bon fonctionnement de cet échange :

- Un cahier est à disposition des familles pour noter le nom de l'enfant, le titre du livre, la date de l'emprunt et celle du retour à la crèche.

Dans le service « des petits explorateurs » deux salles de vie (dont une se transforme en dortoir)

L'aménagement est conçu pour s'adapter aux besoins de chaque enfant. Une fois rassuré par la présence ou les bras de la référente, l'enfant posé sur le tapis observe son environnement avec une soif de découverte et de répétition.

Une ambiance sereine, aux couleurs douces, un espace contenant, des jeux à sa portée donne envie d'aller toucher, manipuler. Un jeune enfant, par exemple, va saisir des cubes, les porter à sa bouche, un autre va construire une tour en empilant ses mêmes cubes. L'enfant teste les propriétés des jeux en les touchant, mâchouillant, en les faisant tomber....

Le tout petit qui se déplace en rampant, à quatre pattes s'aide progressivement de son environnement pour commencer pas à pas à se relever. Il passe de la position assise à la position à genoux en s'aidant d'un fauteuil, d'une table... L'agencement du mobilier lui permet d'avancer dans cet apprentissage. Il se met debout en se tenant au meuble bas, aux adultes. Il se déplace de côté le long de ce meuble. L'enfant peut se mouvoir, dans un espace de motricité dans lequel il va s'exercer au contrôle de ses mouvements sous le regard soutenant et encourageant de l'adulte. Lorsqu'un enfant tente des positions, des mouvements, il se fie à son propre corps et aussi à ce regard d'adulte qui l'accompagne. C'est à partir de ce regard bienveillant qui ne met pas en doute ses capacités que l'enfant apprend par des répétitions infinies la maîtrise de son geste et la réussite de son mouvement.

Le cerveau du jeune enfant met progressivement en place un couplage entre perceptions et actions. L'enfant perçoit pour agir et agit pour percevoir.

Dans le service « des grands chercheurs » deux salles de vie (dont une se transforme en dortoir)

L'intérêt d'un aménagement pensé est de permettre aux enfants accueillis en collectivité d'être plus au calme, moins sollicités par les stimulations ambiantes et moins interrompus dans leurs jeux.

Des « zones de jeu » adaptées à leurs besoins, délimitées par des tapis, des meubles, des tables sont attractives et favorisent une activité plus « posée » des enfants et des jeux coopératifs.

Plusieurs zones de jeu sont organisées pour répartir l'attraction des enfants dans l'ensemble de la pièce et des « zones de détente », coins intimes accueillants et chaleureux où l'enfant peut faire une pause.

Ces espaces facilitent :

- la communication entre enfants, grâce à la proximité physique et au nombre restreint de partenaires à un âge où ils utilisent principalement une communication préverbale (gestes, mimiques) puis progressivement verbale.
- des activités durables par la proposition, d'espaces de jeux symboliques (autour de la cuisine, des soins, autour des transports etc...) de matériel de jeu, nombreux et combinables.

Chaque service bénéficie d'une salle de bain

Avec tables de change, lavabo et petits toilettes

Une cour

- Cet espace extérieur est agrémenté de jeux fixés au sol pour le plaisir de grimper, glisser, se cacher...Les jeux sont entourés de sols souples pour la sécurité des enfants.
- d'un arbre pour le plaisir de voir le végétal.

La cour est centrale et commune aux deux services. Elle permet de multiplier les offres d'explorations motrices : jeu de ballon, porteurs, tricycles

Salle de motricité

Une salle de motricité fait partie de l'établissement scolaire Gabriel Ferrer. Suivant un planning établi, les enfants de l'EAJE « Les Petits Gaby » y auront accès

Cette activité a pour but l'épanouissement de l'enfant, en favorisant ses habilités motrices naturelles. Activité d'éveil, elle permet de développer des gestes moteurs particuliers comme : sauter, courir, marcher en équilibre, passer sous un obstacle ou par-dessus,

grimper etc... Des parcours évolutifs sont proposés, au rythme de l'enfant dans un cadre sécurisé

- L'importance de l'exploration, du jeu et l'éveil des sens

L'enfant possède des compétences qu'il développe en utilisant ses sens : l'ouïe, la vue, le toucher, le goût et l'odorat.

L'intérêt de proposer des jeux variés et combinables développent les capacités de ses « chercheurs ». Ils découvrent les propriétés des objets (les sons, les dimensions, les textures) les rapports de leurs corps et des objets dans l'espace (contenant / contenu, la gravité, l'équilibre, les distances...)

L'équipe cherche à rendre l'enfant acteur de son quotidien. Elle propose des jouets et un choix de matériels assez important, que l'enfant est libre de détourner de leur usage habituel. Il invente sa façon de les utiliser. Il est dans la créativité, dans l'imaginaire.

Au sein de l'EAJE les propositions de jeux, d'ateliers visent à développer les capacités physiques globales de l'enfant, son habilité manuelle, son langage en fonction de ses centres d'intérêt.

Le but des ateliers proposés est le plaisir partagé, la manipulation, l'expérimentation, les relations avec les autres enfants/adultes.

Les professionnels les observent les progrès des enfants et ajustent le matériel qui correspond à leur évolution et développement.

Exemple de proposition de jeux, la plupart des activités comportent plusieurs composantes, sensorielles, manuelles, motrices, ou symboliques.

Activités sensorielles	Activités motrices	Activités manuelles	Activités symboliques	Autres Activités
Jeux d'eau	Structure à grimper	Encastremets	Autour de la maison	Pâtisserie
Jeux de sable	Ballons	Abaques	Autour des soins	Jardinage
Bouteilles sensorielles	Parcours	Dessin	Autour des transports	Promenades
Pâte à sel	Tunnel	Gommettes	Autour des commerces	Sorties
Peinture	Trampoline	Matériaux de récupération	Autour des travaux	Hygiène, habillage
Objet sonore	Ronde	Puzzles	Autour de la nature	Livres
Farine, semoule	Tricycle	Laçage		Marionnettes
Glaçons		Epingles à linge et carton		Chansons à gestes

- La place de l'adulte dans le jeu

**« La qualité fondamentale pour le parent ou l'éducateur est de savoir observer
Maria Montessori »**

Le rôle des professionnels-les est d'accompagner et de soutenir les enfants dans leur démarche, en respectant les rythmes de développement au sein de la collectivité.

- 1- l'agent accueille, accompagne l'enfant lors des séparations, sécurise, verbalise ses gestes
- 2- par sa présence, sa posture et son regard le-la professionnel-le est garant-e de la sécurité physique et affective de l'enfant.
- 3- par son soutien encourageant (un sourire, une parole, un regard...) il observe avec intérêt, et permet à l'enfant de développer ses jeux en autonomie. Regarder les enfants jouer n'est pas « ne rien faire » c'est au contraire une action professionnelle pour soutenir leur investissement et être un recours rapide en cas de conflit ou de difficulté.
- 4- la posture de l'adulte nécessite de donner à l'enfant la visibilité des possibles plutôt que la répétition des interdits. L'équipe travaille sur la formulation positive car l'enfant n'entend pas et ne comprend pas la formulation négative. L'adulte formule ce qu'il attend de l'enfant sans employer la négation. Par exemple dire « tu peux parler doucement » plutôt que « ne crie pas ».
- 5- lorsque le-la professionnel-le propose un jeu ou une activité dans lequel l'enfant a toute liberté d'y entrer et d'y participer, il peut guider, élaborer une consigne et poser des règles donnant un sens compréhensible pour l'enfant.



- Les repères

L'enfant apprend peu à peu à se connaître, il découvre son corps, ses capacités, puis son environnement et les « autres ». La famille est le premier groupe de référence pour le tout petit. Le premier repère affectif de l'enfant ce sont ses responsables légaux. Lorsqu'il quitte le cocon familial pour aller chez l'assistant-te maternel-le ou à l'EAJE, il fait un saut dans l'inconnu. Pour traverser ses étapes, il a besoin de repères stables. C'est dans la répétition que l'enfant développe sa mémoire et va intérioriser ces repères :

- Des repères humains : des personnes référentes prennent soin de lui et sont attentives à ses besoins. L'enfant noue avec elles, progressivement, une relation privilégiée, sécurisante. Elles sont ses figures d'attachement secondaires (après les parents) et garantes de sa sécurité affectives.
- Des repères dans l'espace de vie : des lieux que l'enfant identifie, peu à peu, qui sont aménagés pour jouer, dormir, manger, être changer.
- Des repères temporels : les enfants ont besoin de routines pour comprendre le rythme de la journée. Elles lui permettent d'anticiper les

événements à venir, lui donnent l'occasion de faire l'expérience de l'attente, d'exprimer ses envies et de faire des choix.

- Des règles vont lui apprendre comment se comporter avec les autres et l'aider à appréhender son environnement. La socialisation est le processus par lequel l'individu apprend à vivre en société. Il intériorise les normes et les valeurs. Il construit son identité psychologique et sociale.
- Des repères individualisés pour accompagner l'enfant dans son originalité, dans sa particularité.
« Le doudou » est un objet transitionnel, il a une valeur symbolique avec la mère et permet à l'enfant de se consoler quand il est séparé d'elle. Il est personnel et peut être rangé dans une pochette individuelle. Le lit de l'enfant est toujours à la même place et identifié par sa photo. L'objet transitionnel est particulièrement important au moment de l'endormissement quand l'enfant est seul dans son lit. Il devient un repère rassurant lors de situations angoissantes. L'observation des professionnel-les permet de repérer une situation où l'enfant a besoin d'une attention particulière.

« L'attachement est un instinct conduisant tout au long de la vie à avoir besoin d'être écouté, compris et soutenu par une ou plusieurs personnes considérées comme proches ».

John Bowlby

6.4 - Comment gérer les émotions des enfants

Isabelle Fillozat (psychologue, formatrice à l'accompagnement de la parentalité et à l'approche empathique de l'enfant) s'est intéressée à la recherche du Dr Daniel J. Siegel (diplômé en médecine de l'université Harvard, pédiatre, psychiatre pour enfants) concernant le cerveau et les neurosciences.

Les dernières découvertes sur le cerveau de l'enfant de 0 à 12 ans jettent une lumière nouvelle sur leur comportement. Chaque professionnel-le en prend connaissance et a conscience de sa responsabilité sur la construction de l'identité de l'enfant. Nous savons aujourd'hui qu'à chaque expérience, de nouvelles connexions cérébrales sont établies, de nouveaux neurones se créent, se défont, se réorganisent.

Le cerveau comporte différentes zones avec des fonctions spécifiques. Une bonne communication entre elles permet un fonctionnement optimal.

Le cerveau droit traite les informations corporelles, non verbales, les sensations, les émotions, les images.

Le cerveau gauche traite le langage, la logique analytique, il interprète les informations. Chacun doit remplir son rôle, c'est la clé du bien-être.

Les émotions ne sont ni positives ni négatives. Elles sont des réactions biologiques, des signaux à ce qui se passe à l'intérieur de nous. Nommer les émotions permet de les

Identifier. Par ailleurs, les émotions sont des visiteuses qui nous alertent sur un besoin non satisfait et repartent quand le besoin est comblé.

- La colère
- La peur
- La tristesse
- Le dégoût
- La joie

Il faut apprendre à l'enfant à les reconnaître et l'autoriser à les exprimer car tout ce qui ne s'exprime pas s'imprime et se transforme en sentiments, et pour ça il a besoin de l'adulte. Sous l'effet d'un stress important le cortex préfrontal de l'enfant ne répond plus et perd sa capacité à guider son comportement. Le tout petit est alors incapable de réagir de manière appropriée. Son cerveau est submergé par une tempête émotionnelle (colère, par exemple). Il faut tout d'abord l'aider à se calmer pour qu'il soit ensuite réceptif. Comment ? En se connectant avec tendresse à ses émotions.

Donner à l'enfant du reflet : traduire ce qu'il vit, ce qu'il ressent. Il intègre ainsi les faits qui font du lien avec le ressenti et le relie à ses besoins. Notre rôle est d'accueillir l'émotion sans juger ni dénigrer.

Situation	Attitude négative	Attitude positive
Enfant tombe	« Ce n'est rien »	« tu as mal »
Enfant en haut du toboggan est paralysé et ne veut pas glisser	« tu es monté, allez glisses maintenant »	« je vois que tu as peur, je peux t'aider en te tenant la main pour glisser ou à redescendre par l'escalier ? »

Donner à l'enfant l'opportunité d'exercer son cerveau d'en haut (zone de la prise de décision) pour le renforcer et l'intégrer à son cerveau d'en bas (zone des émotions) et à son corps.
« Tu veux porter ton pull rouge ou bleu aujourd'hui ? » Le fait de prendre une décision réduit l'anxiété et augmente le plaisir ressenti.

« Un enfant a besoin de se sentir joyeux, pour se sentir libre d'exister et de grandir. Accompagner la joie des enfants : partager, sourire, rire, crier, s'exclamer, prendre dans les bras, tels sont les verbes de la joie »,

Isabelle Filliozat

6.5 - La place des familles et leur participation à la vie de l'EAJE « Les Petits Gaby »

Accueillir un enfant en EAJE, c'est prendre en compte l'enfant avec sa famille. Au quotidien, les professionnels-les et les familles échangent des informations permettant d'assurer une continuité entre la maison et l'EAJE.

Les réunions avec les familles sont l'occasion de rencontres **entre responsables légaux et professionnels**. Elles sont des **moments de partage** autour de nos pratiques professionnelles ou l'on aborde des questions qui préoccupent les parents telles que l'alimentation, le sommeil, la vie des enfants en groupe, l'acquisition de la propreté etc.

AR PREFECTURE

006-2106 01233-20190711-13-DE
Reçu le 18/07/2019

Tout au long de l'année l'équipe des assistants-tes maternels-les et l'équipe de l'EAJE se retrouvent autour des événements qui rythment l'année. Les parents en sont informés et y sont conviés, leur participation est essentielle et appréciée pour la vie de l'établissement.

Comme :

La fête de Noël, l'épiphanie, la chandeleur, Carnaval, Fête de fin d'année, la semaine nationale de la petite enfance, la grande lessive etc...

Le projet pédagogique n'est pas figé.

L'établissement d'Accueil Petite Enfance « Les Petits Gaby » vit sa première année de fusion entre l'accueil familial et l'accueil collectif. Un projet pédagogique évolue au fil du temps, pour s'ajuster régulièrement, en fonction des enfants et de l'équipe qui l'a façonné, car elle-même peut changer.

Des modifications peuvent s'y inscrire d'une année sur l'autre pour intégrer divers projets (jardinage, langage des signes, activité avec les objets de récupération etc...)

Mais quelle que soit son évolution, il reste toujours en accord avec les valeurs du projet éducatif.

7- Les modalités d'accueil spécifiques

La commune de Saint-Laurent-du-Var concourt à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, sous réserve que la forme du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ne sont pas des établissements de soin, mais des lieux d'éveil et de socialisation qui accueillent ces enfants en complément des structures médico-sociales extérieures.

Pour chaque enfant en situation de handicap et/ou présentant une maladie Chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les professionnels qui accueillent l'enfant, les représentants légaux, le médecin de la famille, le médecin attaché à l'Etablissement d'Accueil du Jeune enfant et la référente du Pôle Handicap. La situation de chaque enfant est prise en compte. Des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires intervenant dans la prise en charge de l'enfant afin de suivre son adaptation, son intégration et son évolution dans son environnement quotidien. Les représentants légaux sont toujours associés et sont tenus régulièrement informés.

- Les modalités d'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence permet de répondre à un événement qui n'aurait pas pu être anticipé par les responsables légaux de l'enfant, lorsque l'enfant n'est pas déjà inscrit dans un des Etablissements d'Accueil de Jeunes enfants. Il est soumis à l'accord du comité d'urgence qui évalue le caractère urgent de la situation. L'accueil est temporaire et limité à 2 semaines renouvelables une fois.

- Les actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle

Les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant sont en lien avec les établissements scolaires de la commune afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants dans leur futur lieu de scolarisation.

8- Modalités des relations avec les organismes extérieurs

La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, participe au financement du fonctionnement de toutes les structures Petite Enfance, régies par la commune de Saint-Laurent-du-Var, par le versement de subventions :

- la Prestation de Service Unique ;
- la Prestation due au titre de la signature du Contrat-Enfance-Jeunesse entre la commune de Saint-Laurent-du-Var et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Le Contrat Enfance Jeunesse est articulé autour de deux finalités :

- ◆ améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements
- ◆ accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

La Commune de Saint-Laurent-du-Var a signé, en novembre 2018, avec la Caisse d'allocations Familiales des Alpes-Maritimes, une Convention Territoriale Globale, qui au travers d'un diagnostic partagé du territoire, maintient, actualise ou développe ses actions. La Convention Territoriale Globale est une déclinaison, sur le territoire, du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Le Conseil Départemental concourt efficacement aux côtés des familles pour soutenir la politique Petite Enfance de la Commune de Saint-Laurent-du-Var.

Le Service Petite Enfance travaille en lien avec de nombreux partenaires pour offrir une qualité d'accueil aux enfants (Services Municipaux des Sports, Animation, Culture, Espaces Verts, Associations Municipales comme le Judo Club, l'AGASC, l'Education Nationale, le CAMPS, L'ARPAS.....)

AR PREFECTURE
006-210601233-20190711-13-DE
Reçu le 18/07/2019

7- Modalités de suivi du projet d'établissement

Le projet d'établissement doit être affiché dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux familles. Un exemplaire de ce document est transmis aux familles, dont les enfants sont inscrits dans l'établissement ou le service. Son suivi est assuré conjointement par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et le Pôle d'Intervention Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Les modifications (personnel, locaux, modulation de l'agrément...) l'impactant feront l'objet d'un avenant, voté par voie de délibération par le Conseil Municipal de la Commune, et devront impérativement être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur, par la directrice du Pôle intermédiaire Petite Enfance au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour signature.

Ce document sera établi en triple exemplaires :

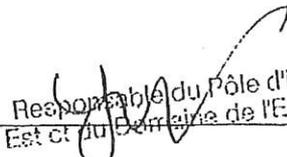
- un pour le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- un pour la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes
- un à conserver par chaque Etablissement Petite Enfance concerné

Le 26 JUIL. 2019

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
 Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
 Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
 Joseph SEGURA



DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	
DATE	20 AOÛT 2019
CACHET	Le Responsable de la section des modes d'accueil du jeune enfant
SERVICE	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	Emilie BOUDON
SIGNATURE	

DOCUMENT VISE PAR LA CAF DES ALPES-MARITIMES	
DATE	5/8/19
CACHET	
SERVICE	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	
SIGNATURE	 Responsable du Pôle d'interventions sociales Est et du Domaine de l'Enfance et de la Famille